



POINT INFO : LOQUE AMÉRICAINE

NOUVEAUX FOYERS A SALAZIE

NOUVEAUX FOYERS A SALAZIE

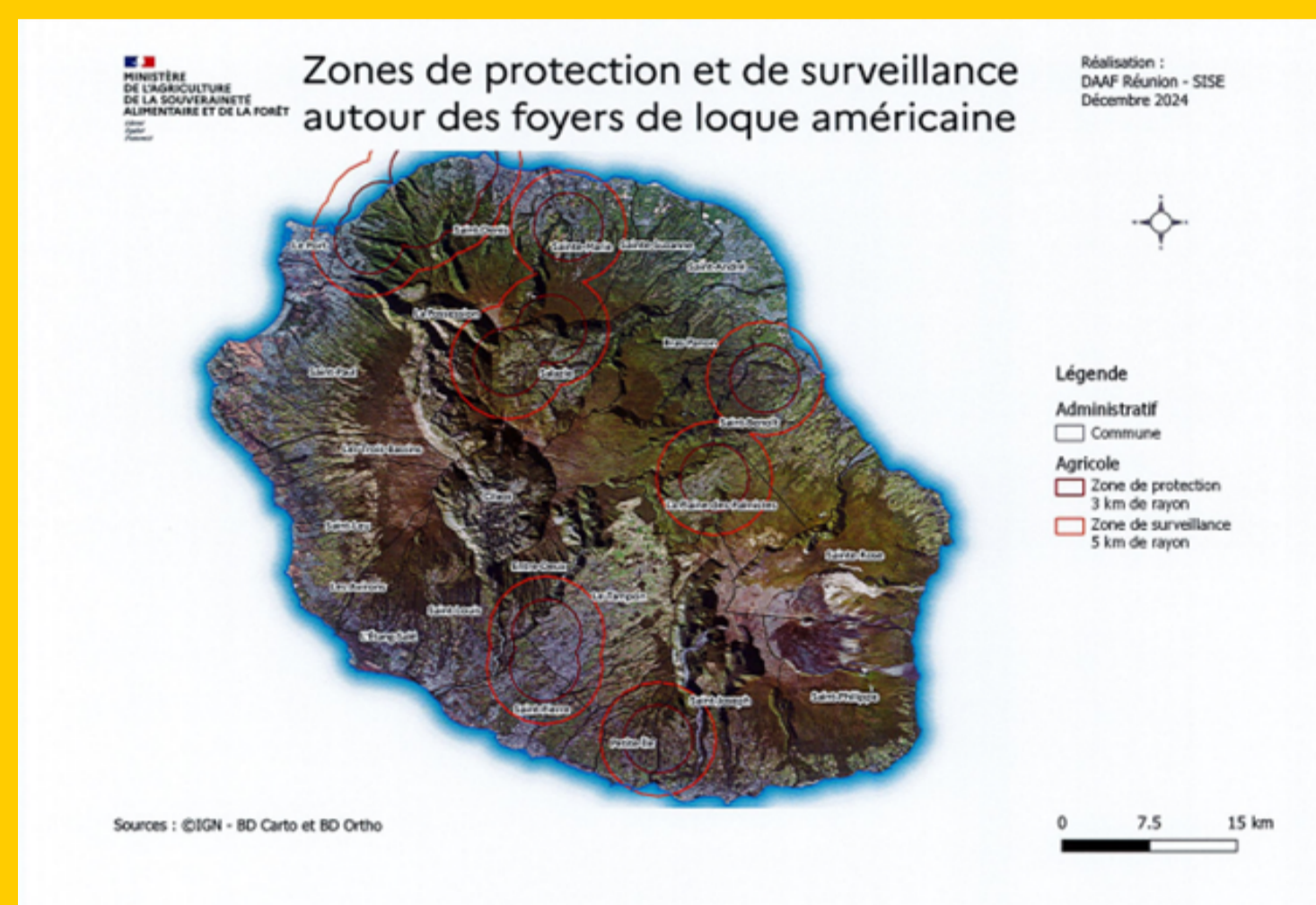
Deux nouveaux foyers de loque américaine à Salazie, faisant suite aux suspicions cliniques des TSA du GDS, les prélèvements ont confirmé celles-ci par analyse en laboratoire de l'ANSES

• A ce jour, l'assainissement a été réalisé :

- Les 4 colonies ont été euthanasiées
- Le matériel assaini par l'apiculteur

• Inspection des zones concernées :

- Le nouvel arrêté préfectoral de zonage pour les cas de Salazie a été publié par la DAAF ; il est accessible en lien [ici](#).
- Des TSA du GDS visiteront les ruchers situés dans les zones de protection (rayon de 3km autour du foyer)



RAPPEL DE LA REGLEMENTATION



S'ils sont dans ces zones, merci de signaler vos ruchers au GDS :

equipe.loque@gds974.re

0693 61.88.95

Les arrêtés préfectoraux interdisent tout mouvement de ruches peuplées, essaim, reines et matériel apicole usagé, à l'intérieur ou depuis ces zones sauf demande de dérogation.

Pour quels mouvements doit-on demander une dérogation ?

Transhumance, déplacement des ruchers, division, vente, achat de colonies, matériel de seconde main et reines.

Comment obtenir une dérogation pour mouvement ?

• **Contactez le GDS pour l'organisation d'une visite**

• Dans les zones de Saint Pierre, Tampon, Saint Joseph, Sainte Marie :

Dérogation instantanée si compte rendu de visite négatif

• Dans les zones à forte concentration de foyers comme celle de La Montagne **OU** récemment découvertes de Saint Benoît et de la Plaine des Palmistes

Dérogation accordée par la DAAF sur la base d'un compte rendu de visite négatif

NB. Le compte rendu de visite a une durée de validité d'un mois.

Attention, la transhumance a probablement été à l'origine de la contamination du rucher sédentaire contaminé

Et le transport des Hausses de miel ?

• Il est autorisé sous conditions strictes :

- Étanchéité des hausses aux abeilles pendant le transport et le stockage
- Extraction séparée rucher par rucher
- Repositionnement des hausses sur le rucher d'origine

DÉTECTION DES SIGNES CLINIQUES

- Pensez à regarder attentivement le couvain fermé lors de vos visites afin de détecter un éventuel cas de loque américaine...
- Et en cas de doute, contactez le GDS !



Plus d'informations sur la réglementation dans les arbres décisionnels en lien:

- [Que faire en fonction de la localisation de mes ruchers?](#)
- [Mon rucher est contaminé, que dois-je faire ?](#)
- [Quels mouvement de matériel et produits nécessitent-ils une dérogation ?](#)
- [Quels sont les mouvements de ruches possible ?](#)

Des formations sur la gestion de la loque américaine sont proposées par le GDS, renseignez-vous auprès d'Alexandra Saggiolato:

alexandra.saggiolato@gds974.re

0692 88.13. 41

« **Protégeons nos abeilles, agissons ensemble !** »

Respectez la réglementation, déclarez vos suspicions et formez-vous...

Et en cas de doute, contactez le GDS.



1 Rue du Père Hawck - 97418 La plaine des Cafres - La Réunion

Mail : courrier@gds974.re - Tél : [02 62 27 54 07](tel:0262275407) - Fax : 02 62 27 55 47



« Cette opération est cofinancée par l'Union européenne et le Département de La Réunion dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Réunion – FEADER 2014-2020 »